

Réforme du collège, néfaste pour les élèves et les collègues. Résistance !

La réforme du collège est une des pièces maîtresses de la Refondation de l'école ; on peut légitimement douter des bénéfices qu'en tireront les élèves : lutte-t-elle contre les inégalités ? Non, avec 20% d'autonomie, elle permet une déréglementation contraire à l'égalité que réclame le service public. Contre l'échec scolaire ? En organisant une Aide Personnalisée en classe entière, et en plafonnant le nombre d'heures de cours pour tous, c'est-à-dire en offrant « moins d'école », certainement pas... Quant aux conditions d'études, elles seront dégradées par la hausse des effectifs causée par la baisse des DHG (36% des collèges de l'académie voient leur dotation baisser).

Et les enseignants, quels bénéfices ?

Cette baisse des DHG, y compris en REP (pour 25% des collèges en REP+, 32% en REP), provoquera l'explosion des effectifs et augmentera donc la pénibilité. D'autres effets sont à prévoir : les disciplines (latin-grec, allemand, techno) touchées de plein fouet en termes de diminution horaire paient un lourd tribut humain. Dans l'académie, 11 postes sont supprimés en allemand, autant en techno, 9 en lettres classiques. Les conséquences sont lourdes pour les collègues : mesures de carte scolaire, ou compléments de service (il n'est plus rare désormais, de croiser des profs de français-latin affectés sur 3 établissements !). Dans le meilleur des cas, les profs de latin perdent 40% de leur volume horaire disciplinaire : ils verront donc leur nombre de classes presque doubler l'an prochain ! Passer de 5 classes à 9 n'est pas anodin : la prise en charge est plus lourde, toutes les tâches sont multipliées (bulletins, copies...), les conditions de travail de ces collègues vont considérablement se dégrader, idem pour les collègues d'allemand. Quant aux fameux EPI, ils sont parfois installés sur les heures de cours d'une matière connexe pour sauver un poste, au détriment des collègues dont l'horaire est amputé, et des élèves à qui on enlève du contenu disciplinaire... Les effets dominos sont nombreux, toutes les disciplines sont touchées dans ce nouveau collège déstructuré, et l'an prochain nous réserve de mauvaises surprises. Cette réforme ne peut se mettre en place que dans la douleur : 4 nouveaux programmes pour les 4 années du collège, travail énorme d'appropriation et multiplication des réunions pour fixer les progressions (à définir au sein des cycles), nouvelles modalités d'évaluation (deux livrets distincts à renseigner, un nouveau DNB), 4 parcours-élèves (parcours métier, parcours PEAC...) à installer...

Une stratégie de résistances nombreuses est nécessaire et urgente pour empêcher une telle réforme de se mettre en place, dans l'intérêt des élèves qui vont y perdre repères de travail, connaissances et soutien ; un cadre collectif et des consignes syndicales s'imposent pour aider et protéger les personnels.

Véronique PONVERT, Collège Léo Lagrange, Le Havre.

Loi travail : face au passage en force du 49.3, il faut maintenir la mobilisation pour obtenir le retrait !

Depuis le 9 mars et la première journée de mobilisation contre le projet de loi travail, le cadre unitaire qui demande le retrait de la loi tient bon. Les organisations syndicales ont réussi, après 4 journées d'actions et de nombreuses initiatives, à imposer la révision d'un certain nombre de mesures qui étaient prévues dans le texte initial, mais sans remettre en cause son essence même, à savoir l'inversion de la hiérarchie des normes qui substitue aux accords de branches des accords locaux négociés dans le cadre le plus défavorable aux salarié-e-s.

Cette mesure revient à instaurer, pour les salarié-e-s du privé dans un premier temps, le climat « d'insécurité juridique » qui existe déjà pour les salarié-e-s les plus précaires comme les intérimaires ou les contractuel-le-s de la fonction publique. Dans ces situations en effet, l'agent-e est seul-e face à son employeur pour négocier son contrat de travail, et cela se solde toujours à son désavantage, que l'employeur soit public ou privé.

Aujourd'hui après 2 mois de mobilisation, le gouvernement particulièrement affaibli, a opté une nouvelle fois pour le passage en force avec le recours au 49.3. Il n'a plus de majorité, ni au parlement, ni dans l'opinion et devrait donc logiquement être destitué.

Il est temps de lui faire comprendre que nous ne sommes pas dupes et que nous ne laisserons pas un gouvernement minoritaire imposer de nouveaux reculs sociaux.

Les mobilisations à partir du 17 mai, renouvelées le 19 mai, doivent se concrétiser par des grèves reproductibles comme annoncé dans certains secteurs (cheminots, routiers...) et une manifestation nationale à Paris à court terme.

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNESUP, Rouen.

**POUR NOUS
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr
stephanie_moi1980@yahoo.fr

ROUEN : annedesj@orange.fr
pierre.berche@univ-rouen.fr

27 : PT-AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

Contre la criminalisation du mouvement social et les violences policières, informer, débattre et mobiliser.

A l'assemblée nationale, le ministre de l'intérieur a annoncé le 2 mai l'interpellation d'un millier de personnes depuis le début du mouvement social contre la loi travail. Le chiffre est dérisoire au regard des centaines de milliers de manifestants, salariés, étudiants et lycéens qui ont défilé dans les rues depuis le mois de mars 2016. C'est en effet à l'aune de cette mobilisation qu'il faut analyser le caractère des « violences » systématiquement mises au premier plan médiatique en marge des défilés ou des rassemblements « Nuit Debout ». Toutefois, en termes de statistiques policières le chiffre est important, à tel point que le ministre en fait dans son allocution une marque de la « détermination » du gouvernement.

Car ce nombre inédit d'arrestations est surtout significatif de l'ampleur de la répression policière en cours. Il fait écho aux usages massifs de gaz lacrymogènes, de matraques, de flashballs, de grenades assourdissantes ou de désencerclement. La répression du défilé syndical du 1^{er} mai à Paris a ainsi été particulièrement féroce faisant de nombreux blessés. A Rennes, un étudiant a perdu l'usage d'un œil. A Rouen, les 31 mars et 28 avril, l'usage des lacrymogènes fut clairement sans rapport avec le caractère pacifique des manifestations.

Anormale ? La répression des cortèges étudiants interroge, lorsqu'on la met en parallèle avec les tentatives parfois musclées de l'administration scolaire pour lever les blocus des lycées. Dans plusieurs lycées de l'agglomération rouennaise des altercations physiques ont eu lieu entre des lycéens mobilisés et des membres de l'administration. L'usage de la force n'est pas encore dans l'attribution des chefs d'établissements, même lorsque ceux-ci voient leurs pouvoirs accrus au nom d'une autonomie renforcée. Ces faits multiples font système : de la répression des lycéens dans le cadre scolaire aux violences policières, il y a un continuum de la violence exercée par l'appareil d'Etat, créatrice de « normalité ». Il s'agit de briser un mouvement ascendant, de le diviser en jouant la carte des éléments provocateurs, de faire taire la contestation face au maintien d'un ordre néolibéral imposé. L'injonction faite aux syndicats par le gouvernement de « dénoncer les violences » et d'adopter la rhétorique fallacieuse « casseur/manifestant » est révélatrice de cette stratégie qui vise à empêcher la convergence des luttes sociales.

Briser les évidences construites médiatiquement, dénoncer les violences policières en affirmant la solidarité avec la jeunesse en lutte, continuer à construire la mobilisation, trois exigences inséparables dont nous devons nous emparer, dans nos salles des professeurs, pour obtenir le retrait de la loi travail et l'ouverture de perspectives collectives émancipatrices.

Antoine VIGOT, Collège Jean-Jacques Rousseau, Darnétal.

Un toit, une école, des papiers !

Récemment, plusieurs élèves scolarisés ont été menacés d'expulsion, suscitant des réactions salutaires et des mobilisations importantes.

À Sotteville-lès-Rouen, la famille Tamoyan est une famille arménienne, avec deux enfants scolarisés dans les collèges de la ville et un bébé de un an. Ils appartiennent à la minorité yézide, opprimée là-bas. Alertés peu avant les vacances de printemps sur leur situation dramatique (assignation à résidence en mars, puis menace d'expulsion imminente en avril), enseignants et parents d'élèves des deux collèges de Sotteville ont constitué un comité de soutien, avec le soutien de RESF. Ils ont mené une forte mobilisation tout le long des vacances de printemps, culminant le mercredi 20 avril avec une chaîne humaine entre les deux collèges de la ville, action réunissant plusieurs centaines d'enseignants, parents, militants et élèves des deux collèges. Un moment fort, bénéficiant d'une bonne couverture médiatique, et qui montre que la solidarité peut mobiliser !

Aujourd'hui, la situation de cette famille est un peu moins alarmante (l'assignation à résidence est levée) mais loin d'être réglée, le comité de soutien reste donc vigilant et envisage d'autres actions avant l'été.

Au Havre, au lycée Porte Océane, une élève de 20 ans arrivée en France en 2012 (pour connaître ses deux sœurs nées en France) est menacée d'expulsion avec ses parents vivant en France depuis 2006 ! Au collège Raoul Dufy, un élève guinéen scolarisé en 3^{ème} est menacé d'expulsion d'un foyer de l'ASE au prétexte qu'il serait arrivé en France avec des papiers d'un jeune homme de 27 ans ! Deux situations différentes mais une même logique : la chasse aux élèves scolarisés-es ! Devant de tels actes, à l'initiative de RESF et de l'ASHETI, une chaîne de la solidarité reliant les deux établissements scolaires a rassemblé le mardi 3 mai des enseignant-es, des parents d'élèves, des élèves et des membres des associations, syndicats et partis politiques.

Cette manifestation de plus de 300 participant-es marque le début d'une mobilisation importante pour le droit à la scolarité de chaque élève résidant en France et pour la régularisation des sans papiers. Un certain nombre d'élus-es des communes proches du Havre ont proposé l'organisation d'un parrainage citoyen.

Jean-Baptiste BARDET, SNESUP, Rouen.
Alain PONVERT, Le Havre.

**Mercredi 18 et jeudi 19 mai :
Stage académique de l'EE
Franklin, Le Havre**

**Elections SNES : votez et faites
voter pour l'Ecole émancipée**